



Banque du Canada
État de la situation financière
au 30 septembre 2020
(Millions de dollars)

NON AUDITÉ

ACTIF

Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	6,8	
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente.....	169 950,8	
....		
Avances aux membres de Paiements Canada	150,3	
Autres créances	4,9	
	<u>170 106,0</u>	
Placements		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	93 268,6	
Obligations du gouvernement du Canada comptabilisées au coût amorti.....	94 196,1	
Obligations du gouvernement du Canada comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.....	147 493,3	
Obligations hypothécaires du Canada	9 133,3	
Autres obligations.....	9 537,7	
Titres prêtés ou vendus dans le cadre de conventions de rachat.....	1 032,7	
Autres titres.....	7 036,1	
Actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).....	505,5	
	<u>362 203,3</u>	
Dérivés - conventions d'indemnisation conclues avec le gouvernement du Canada.....	-	
Immobilisations		
Immobilisations corporelles	573,6	
Actifs incorporels	71,8	
Actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués.....	46,5	
	<u>691,9</u>	
Autres éléments d'actif	32,9	
	<u>533 040,9</u>	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Billets de banque en circulation		102 984,1
Dépôts		
Gouvernement du Canada	81 766,4	
Membres de Paiements Canada	337 194,8	
Autres dépôts	8 389,9	
	<u>427 351,1</u>	
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		532,1
Dérivés - conventions d'indemnisation conclues avec le gouvernement du Canada...		415,8
Autres éléments de passif		<u>1 160,3</u>
		532 443,4
Capitaux propres		
Capital-actions	5,0	
Réserve légale et réserve spéciale	125,0	
Réserve de réévaluation des placements	467,5	
	<u>597,5</u>	
		<u>533 040,9</u>

Je déclare que l'état ci-dessus est exact, au vu des livres
de la Banque.

Ottawa, le 29 octobre 2020

Coralia Bulhoes, chef des finances et comptable en chef

Je déclare que l'état ci-dessus est exact, à ma connaissance,
et qu'il montre fidèlement et clairement la situation financière de la
Banque, en application de l'article 29 de la *Loi sur la Banque du
Canada*.

Ottawa, le 29 octobre 2020

Tiff Macklem, gouverneur